



FO dit NON à des droits aux rabais pour les salariés

Les organisations syndicales de salariés présentes à cette Commission Paritaire Nationale de Négociation sont **FO**, CFDT, CGT et CFTC.

**COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CNPQ RDQ
15 MARS 2019**

1. Validation du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018 et du 15 février 19 :

Le compte rendu du 20 décembre 2018 est adopté.

Le compte rendu du 15 février 19 est adopté sous réserve des modifications apportées par **FO** et la CFTC.

2. Échange sur l'accord sur le paritarisme :

Le SERQ s'était engagé à nous remettre un chiffrage détaillé des frais de secrétariat ainsi que des frais de déplacement, repas et nuitées.

Rien ne nous est remis ce jour.

Pour rappel, à la dernière commission paritaire, il était question de mettre à signature cet accord. Un mois plus tard, nous sommes de nouveau dans l'échange et la discussion. Ils n'ont pas non plus de réponses à nous apporter en ce qui concerne la contribution à 0.12 % de la masse salariale brute demandée comme taux d'appel au lieu du 0.1 %.

Visiblement le SERQ ne serait intéressé que par un accord minimaliste qui les engagerait peu et qui par contre mettrait fortement à contribution les organisations syndicales de salariés. En tout cas, la construction est longue et laborieuse.

Pour rappel, nous avons déposé notre projet d'avenant il y a 4 ans, la négociation peine à aboutir. Le SERQ remet ce point à l'ordre du jour de la prochaine CPN qui aura lieu en juin 2019 !

Commentaire FO : le piétinement dans la négociation de la création du fonds du paritarisme est à l'image du dialogue social dans la branche.

Le SERQ vise à mettre à contribution les organisations syndicales de salariés à leur avantage.

3. Mise à signature de l'accord sur les conventions de forfait :

FO, comme la CGT, précise de nouveau qu'ils ne seront pas signataires d'autant qu'il n'y a guère d'avancée par rapport à nos demandes de modifications.

**COMMISSION
PARITAIRE
NATIONALE DE
NÉGOCIATION**

RÉGIE DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018 et du 15 février 19.
2. Échange sur l'accord sur le paritarisme.
3. Mise à signature de l'accord sur les conventions de forfait.
4. Négociations sur le Comité Social et Économique.
5. Négociation sur la CPPNI.
6. Points divers.

La CFDT ne se dit pas contre la signature de cet avenant. Elle réclame l'augmentation du nombre de jours de repos et souhaite sécuriser la notion de réversibilité.

Le SERQ n'a pas avancé sur le nombre de jours de repos (10) et n'est pas très convainquant sur la notion de réversibilité en proposant une modification peut incitative : « cela pourrait déboucher sur un nouvel avenant conclu par les deux parties et conduisant à l'abandon du forfait jour ». Le salarié ne sera donc pas totalement maître de la réversibilité.

La CFTC n'est pas non plus opposée au forfait jours, mais à condition qu'il soit cadré.

FO demande au SERQ la raison pour laquelle la demi-journée de travail n'est toujours pas définie malgré les multiples demandes en ce sens. Elle devrait être d'une durée de 3H30.

Le SERQ semble bien embarrassé sur le sujet.

Commentaires FO : définir la demi-journée de travail reviendrait à limiter la flexibilité du temps de travail du salarié qui serait en forfait jours.

Il semblerait que cela ne soit surtout pas l'objectif du SERQ. En témoigne, par ailleurs, leur absence d'engagement quant à la réversibilité du forfait jours ou quant à l'augmentation du jour de repos à l'année.

Il ya un réel problème de méthode dans la négociation : ce qui semble être acté en séance de C.P.N. ne l'est en définitive jamais par le SERQ.

Mais derrière un problème de forme se cache un problème de fond : la volonté du SERQ de ne signer que des avenants à leur unique avantage d'employeurs et coûtant le moins en terme « économique » !

4. Négociations sur le Comité Social et Economique :

Alors que ce sujet est porté en négociation depuis 8 mois en CPN, le SERQ a eu l'audace de transmettre aux organisations syndicales de salariés un projet d'avenant qui est la stricte transposition des ordonnances Macron quant à la mise en place des Comités Sociaux et Economiques dans les Régies de Quartier.

FO dénonce le manque de loyauté et le manque de respect dans la négociation.

Alors que le SERQ semblait être en accord sur certains points avec les revendications syndicales, leurs paroles s'envolent, leur accord de principe aussi !

De façon unanime, nous pointons leur désengagement.

Face au coup de colère des organisations syndicales de salariés, le Syndicat Employeur des Régies de Quartier (S.E.R.Q) demande une suspension de séance...

Commentaire FO : rien n'empêche le SERQ d'un point de vue légal de négocier des dispositions supérieures au Code du travail en matière de CSE.

Ce revirement de situation n'a d'autre cause que de chercher à réduire le coût du travail et des moyens qu'ont les salariés pour se faire représenter.

Pour se faire, renier les principes de loyauté dans la négociation ne leur semble pas leur poser de problème !

De nouveau et suite à la suspension de séance, un long débat se poursuit pour enfin arriver aux propositions suivantes :

→ **Garder la notion de temps plein à partir 130 heures mensuelles** pour le calcul des effectifs.

- **Heures de délégation** : 10h00 par délégué titulaire pour les régies de 11 à 24 salariés et 15h00 pour celles de 25 à 49 salariés (aujourd'hui le CSE prévoit 10h00 par délégué titulaire de 11 à 49 salariés), on obtient donc le maintien des droits actuels de la CCN.
- **Présence des suppléants aux réunions** : le SERQ ne veut pas imposer leur présence et préfère noter que « la branche recommande la présence des suppléants aux réunions plénières afin qu'ils puissent assumer leur rôle ». Encore une nouvelle fois, là où cela ne posait pas de problème il y a encore peu de temps, aujourd'hui ils se satisfont du minimum que permet les Ordonnances Macron, se plaignant de l'absence sur leur lieu de travail des suppléants lorsqu'ils sont en réunion !!! Pourtant, ce point n'a jamais été soulevé auparavant...
- **Commission de santé et sécurité au travail** : ils restent sur leur idée et préconisent seulement la création d'une commission en charge de ces problématiques au sein du CSE sans distinction de seuil d'effectif.
- **Nombre de réunions par an** : Le SERQ propose 9 réunions par an pour les régies de + de 50 salariés et 6 par mois pour les – de 50 salariés.
- **Candidature aux élections des CDDI** : le SERQ souhaite seulement recommander aux salariés en CDDI à être candidat.

FO demande un nouveau projet d'avenant écrit avec tous ces points afin de commencer la négociation, en tant que telle.

Commentaire FO : nous combattons autant qu'il est possible le « détricotage » de la convention, la perte des droits !

5. Négociation sur la CPPNI :

La CFDT exprime qu'elle n'est pas en accord avec l'écrit négocié avec les autres organisations syndicales de salariés et s'opposera à l'accord s'il est mis en signature en l'état.

FO rappelle que les points qui n'apparaissent pas dans le projet d'avenant s'appliquent de toute façon d'ordre public. Rien ne nous oblige à les rappeler, donc il ne nous semble pas nécessaire de le rajouter.

Commentaire FO : FO a combattu la loi Travail qui nous impose, entre autres, la mise en place de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation. Pour autant, la mise en place de la CPPNI est obligatoire et permet de « sécuriser » la branche professionnelle auprès du Ministère du Travail. Dans cette négociation, nous demandons juste que cette obligation ne se fasse pas à n'importe quel prix !

Pour rappel, la CFDT demande que les dispositions légales suivantes soient mises en avant dans l'accord :

*la représentation de la Branche, notamment dans l'appui aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics,

*la production d'un rapport annuel d'activité comprenant un bilan des accords collectifs d'entreprise mesurant l'impact de la concurrence entre les structures.

FO refuse de s'inscrire dans une forme de Cogestion avec l'employeur, qui plus est dans une période qui viserait à accompagner les mesures d'austérité budgétaire. La CGT souscrit à notre revendication. Nous demandons que ces dispositions n'apparaissent pas dans l'accord.

Par ailleurs, il semble nécessaire de préciser les rôles de la commission d'interprétation et conciliation, ce qui n'est pas le cas du projet actuellement. Il faut la différencier de la commission de négociation qui reste l'objet principal de la CPPNI.

Nous attendons un nouveau projet plus clair différenciant ce qui relève de la négociation de l'interprétation.

6. Points divers :

- Le rapport sur la pénibilité est sur le point d'être rendu, nous attendons prochainement les 16 fiches réalisées pour chaque métier par le cabinet DIDACTEM avec l'état des lieux et les recommandations.
- Le SERQ nous informe qu'UNIFORMATION prendra en charge l'étude demandée par les Organisations Syndicales de salariés sur les conditions de travail. Le SERQ propose de créer un groupe technique afin de définir un cahier des charges. Cette étude devra débuter en 2019 afin que la prise en charge puisse être faite par Uniformation.
- **FO** réitère ses demandes (cf. Compte rendu du 15 février 19) en ce qui concerne la mise en place d'une vraie politique salariale et remet à l'ordre du jour la prime Macron ainsi que la prime transport...le SERQ reste muet, mais préfère remettre ce point à des initiatives locales...chaque régie pouvant si elle le souhaite mettre en place des solutions pour ses salariés.

Commentaire FO : s'il est besoin de preuves quant à la volonté du SERQ de faire baisser le coût du travail, sa réponse concernant la politique salariale semble en être une. Ramener la question de l'amélioration salariale au niveau local est une forme de désengagement qui inscrit leur réponse dans le cadre de la logique budgétaire d'austérité.

FO insiste encore pour générer une réelle dynamique salariale, en passant entre autres par la progression de carrière par l'ancienneté et par la qualification. La clause de sauvegarde ne répond absolument pas à ce besoin.

- Rapprochement de branche : le SERQ nous informe avoir sollicité l'OPH (Office Public de l'Habitat), et qu'ils vont les revoir pour la seconde fois. Ils pensent construire ensemble des choses autour de la formation professionnelle.

Commentaire FO : le SERQ s'inscrit de plus en plus dans une perspective de rapprochement de branche. S'ils suivent la même logique que dans la négociation en Commission Paritaire Nationale, il se pourrait qu'il cherche à intégrer un champ où les dispositions conventionnelles soient moins « disantes », car moins « coûteuses ».

Prochaine CPNN : Jeudi 20 juin 2019.

Paris, le 04 juin 2019

La délégation FO : Stéphane REGENT, Isabelle TESSIER